

CRH
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
LE 6 FÉVRIER 2009 SOUS LE NUMÉRO D. 09-0058

COMPLÉMENT D'INFORMATION DÉPOSÉ
AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
LE 28 JUILLET 2009

Établissement de crédit agréé en qualité de société financière
Société anonyme au capital de 199 927 500 euros
Siège social : 35 rue La Boétie - 75008 PARIS
333 614 980 R.C.S. PARIS - APE 6492Z
Téléphone : 33 (0)1 42 89 49 10 - Télécopie : 33 (0)1 42 89 29 67



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juillet 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 février 2009 sous le numéro D. 09-0058. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ.....	page 5
RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SITUATION INTERMÉDIAIRE AU 30 JUIN 2009.....	page 7
CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES.....	page 9
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION.....	page 9
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	page 9
CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	page 11
2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX.....	page 11
2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	page 11
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	page 11
CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	page 13
4.1. HISTOIRE, ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, LÉGISLATION.....	page 13
4.1.4. Siège social – forme juridique – législation – autres renseignements d'ordre statutaire – renseignements de caractère général concernant le capital.....	page 13
4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES.....	page 14
4.2.1. Politique d'émission.....	page 14
4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice.....	page 15
4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 6 juillet 2009.....	page 16
CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS.....	page 17
5.2. REFINANCEMENTS.....	page 17
5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés.....	page 17
5.2.2. Évolution des encours de prêts.....	page 17
5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France.....	page 18
CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	page 19
9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	page 19
9.1.0. Présidents d'honneur.....	page 19
9.1.1. Conseil d'administration.....	page 19
9.1.2. Direction.....	page 20
9.1.3. Comité des rémunérations.....	page 20
CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	page 21
10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2009.....	page 21
CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	page 23
11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	page 23
BILAN.....	page 23
COMPTE DE RÉSULTAT.....	page 26
ANNEXE.....	page 27
11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	page 41
11.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES.....	page 41
11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	page 41
11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR.....	page 41
CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	page 42

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

L'annonce le 7 mai 2009 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne de son intention de procéder à des achats de *covered bonds* européens pour un montant d'environ 60 milliards d'euros a marqué un tournant sur le marché des obligations sécurisées.

Cette mesure s'est traduite par une reprise des émissions sur le marché des *covered bonds* contribuant à la baisse du coût des ressources de long terme des banques.

Dans le contexte de marché difficile qui prévalait avant cette annonce, la CRH a émis pour 2 150 millions d'euros d'obligations dont un nouvel emprunt *benchmark* 5% avril 2019. Depuis lors, elle a émis pour 740 millions d'euros d'obligations.

Le montant ainsi levé par la CRH au cours du premier semestre 2009 s'élève ainsi à 2 890 millions d'euros, il était de 4 050 millions au cours du premier semestre 2008.

Conformément à l'objet social de la société, le montant de l'encours des prêts est égal à celui de l'encours des emprunts obligataires.

Avec un même montant de prêts, la production est donc inférieure à celle du premier semestre 2008.

Le montant total des prêts accordés depuis la création de la société atteint ainsi 58,9 milliards d'euros au 30 juin 2009.

Après prise en compte des remboursements finaux, l'encours des prêts au 30 juin 2009 s'établit à 40,6 milliards d'euros contre 37,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 34,5 milliards d'euros au 30 juin 2008.

Il n'y a pas eu de remboursements anticipés au cours de la période.

Le lancement de nouveaux emprunts obligataires au cours du second semestre dépendra de la poursuite de l'amélioration du marché.

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

a) Résultats

Il est rappelé que les opérations de refinancement, c'est-à-dire les opérations de prêt et d'emprunt, mais aussi de remboursement, n'ont pas d'incidence directe sur les résultats. En effet, la CRH ne prélève pas de marge sur ses opérations et prête à ses actionnaires l'intégralité des capitaux qu'elle a levés sur le marché financier, dans les mêmes conditions de taux et de durée.

De ce fait, les résultats de la CRH correspondent au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires.

La baisse sans précédent des taux sur le marché monétaire impacte donc fortement ses résultats, l'EONIA moyen s'établissant à 1,08% pour le premier semestre 2009 contre 4,02% pour la même période de 2008.

Au 30 juin 2009, le résultat net d'impôt sur les sociétés s'établit à 394 000 euros contre 2,12 millions d'euros au 30 juin 2008.

Ce résultat est obtenu avec un taux moyen de placement des fonds propres de 1,65%, l'écart avec le taux moyen de l'EONIA étant le fruit d'une gestion active des placements. L'horizon de placement privilégié au cours de la période se situe entre six mois et un an, la micro-courbe permettant, jusqu'à présent, d'obtenir un rendement moyen supérieur à 1% soit le niveau de taux permettant de couvrir à la fois les frais de fonctionnement et la rémunération partie fixe des prêts subordonnés consentis à la CRH par ses actionnaires.

Toutes choses égales par ailleurs, les frais généraux hors impôts devraient rester stables en 2009. La progression un peu plus élevée des charges de personnel au premier semestre est due à des charges non récurrentes liées aux départs à la retraite de deux salariés.

b) Situation financière

Après l'augmentation de capital de 30,3 millions d'euros décidée par le conseil d'administration réuni le 3 février 2009 et constatée le 29 avril 2009, les fonds propres de la CRH, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 209,9 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 178,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 178,1 millions d'euros au 30 juin 2008.

Le ratio de solvabilité de la CRH s'établit à 8,67% au 30 juin 2009 contre 8,73% au 31 décembre 2008 et 8,76% au 30 juin 2008. Le calcul du ratio "Bâle II" est effectué en utilisant la méthode standard pour le risque de crédit et l'approche de base pour le risque opérationnel. Ce référentiel n'induit pas d'écart significatif par rapport au précédent référentiel "Bâle I".

c) Endettement

Il est rappelé que la CRH n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte des banques. Lors des échéances d'intérêt et de remboursement, les banques emprunteuses lui apportent les sommes correspondant au service de sa dette. La CRH n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SITUATION INTERMÉDIAIRE AU 30 JUIN 2009

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de la société Caisse de Refinancement de l'Habitat relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Paris La Défense et Paris le 27 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Représentée par
Rémy TABUTEAU

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS S.A.
NEXIA INTERNATIONAL
Représentée par
Olivier LELONG

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION

Monsieur Henry RAYMOND, Président Directeur Général de la CRH.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

À Paris, le 28 juillet 2009

Le Président Directeur Général
Henry RAYMOND

CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

1) AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

NEXIA International

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse : 33 rue Daru 75008 PARIS

Représentée par : Monsieur Olivier LELONG

Mandat : Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars 1997, le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) KPMG Audit

Département de KPMG SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse : Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Représentée par : Monsieur Rémy TABUTEAU

Mandat : Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars 1997, le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

1) Monsieur Olivier JURAMIE

Commissaire aux comptes suppléant de AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse : 33 rue Daru 75008 PARIS

Mandat : Désigné le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) Madame Isabelle GOALEC

Commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse : Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat : Désignée le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. HISTOIRE, ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, LÉGISLATION

4.1.4. Siège social – forme juridique – législation – autres renseignements d'ordre statutaire – renseignements de caractère général concernant le capital

4.1.4.5. Renseignements de caractère général concernant le capital

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 septembre 2006, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital, au cours des cinq années suivantes, d'un montant maximal de 99 963 750 euros, en une ou plusieurs fois, pour le porter à 199 927 500 euros.

Cette autorisation a été totalement utilisée à l'occasion de quatre augmentations de capital :

- le 17 octobre 2006, le capital a été porté de 99 963 750 euros à 129 664 924,50 euros par la création de 1 947 618 actions d'un montant nominal de 15,25 euros,
- le 17 octobre 2007 le capital a été porté à 149 663 500 euros par la création de 1 311 382 actions d'un montant nominal de 15,25 euros,
- le 31 janvier 2008, le capital a été porté à 169 641 000 euros par la création de 1 310 000 actions d'un montant nominal de 15,25 euros,
- le 29 avril 2009, le capital a été porté à 199 927 500 euros par la création de 1 986 000 actions d'un montant nominal de 15,25 euros.

Lors de chaque augmentation de capital, les actions souscrites ont été intégralement libérées par un prélèvement à due concurrence sur l'encours des emprunts subordonnés.

Compte tenu du nombre d'actions effectivement souscrites au 30 juin 2009, le capital de la société s'élève à 199 927 500 euros. Il est divisé en 13 110 000 actions de 15,25 euros chacune.

Ces actions ne sont pas cotées en Bourse.

Il n'existe aucun nantissement sur ces titres de capital.

Au 30 juin 2009, le capital autorisé est entièrement souscrit.

4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

4.2.1. Politique d'émission

Les montants annuels des émissions de la CRH sont ici récapitulés :

Année	Nombre d'émissions dans l'année	Montant nominal en millions d'€	
1985 (4 ^{ème} trimestre)	2	551,87	25 émissions garanties par l'État pour 5 774,77 millions d'€
1986	6	1 506,20	
1987	8	1 783,65	
1988	9	1 933,05	
1988	1	152,45	164 émissions non garanties par l'État pour 53 163,26 millions d'€
1989	6	1 184,53	
1990	8	1 219,59	
1991	10	1 829,39	
1992	8	1 387,29	
1993	11	1 585,47	
1994	1	91,47	
1995	2	266,79	
1996	2	525,95	
1997	2	304,90	
1998 *	6	2 143,43	
1999 *	12	3 055,00	
2000	9	2 553,00	
2001	9	1 384,00	
2002	9	1 798,00	
2003	8	1 802,00	
2004	9	2 560,00	
2005	10	3 050,00	
2006	12	7 655,00	
2007	14	8 325,00	
2008	6	7 400,00	
2009 (6 mois) **	9	2 890,00	
Total	189	58 938,03	

* Y compris les montants correspondant à l'offre publique d'échange intervenue au cours de l'année.

** Y compris une émission de 100 millions d'euros lancée le 23 juin 2009 et réglée le 6 juillet 2009.

4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice

Au cours du premier semestre, neuf émissions obligataires ont été réalisées pour un montant total de 2 890 millions d'euros.

Ces émissions présentaient les caractéristiques ci-après :

N° de l'émission	Emprunt	Code Isin	Date de règlement	N° et date de visa AMF
09-01	4,00% avril 2018	FR0010345181	23/01/09	09-012 du 20/01/09
09-02	3,75% juin 2011	FR0010591560	31/03/09	09-067 du 26/03/09
09-03	5,00% avril 2019	FR0010744904	08/04/09	09-078 du 03/04/09
09-04	5,00% avril 2019	FR0010744904	24/04/09	09-105 du 21/04/09
09-05	4,50% octobre 2017	FR0010591578	15/05/09	09-134 du 12/05/09
09-06	4,50% octobre 2017	FR0010591578	29/05/09	09-159 du 26/05/09
09-07	4,50% octobre 2017	FR0010591578	10/06/09	09-179 du 05/06/09
09-08	5,00% octobre 2013	FR0000488702	24/06/09	09-196 du 19/06/09
09-09 *	4,25% octobre 2014	FR0010018275	06/07/09	09-209 du 01/07/09

N° de l'émission	Emprunt	Montant en millions d'€	Taux de revient émetteur (en %)	Taux souscripteur	Écart de taux contre swap euribor 6 mois <i>reoffer</i>
09-01	4,00% avril 2018	500	4,74	4,70	100 c
09-02	3,75% juin 2011	100	3,02	2,96	100 c
09-03	5,00% avril 2019	1 000	5,06	5,01	150 c
09-04	5,00% avril 2019	550	5,05	5,00	145 c
09-05	4,50% octobre 2017	250	4,62	4,58	130 c
09-06	4,50% octobre 2017	100	4,37	4,33	105 c
09-07	4,50% octobre 2017	115	4,61	4,57	105 c
09-08	5,00% octobre 2013	175	3,83	3,78	85 c
09-09 *	4,25% octobre 2014	100	3,86	3,81	77 c
Montant cumulé des émissions		2 890			

* Émission lancée le 23 juin 2009.

Ces conditions situent la CRH parmi les meilleures signatures européennes.

4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 6 juillet 2009

Emprunt	Date de remboursement	Code Isin	Quantité de titres	Valeur nominale unitaire	Encours en millions d'€
CRH 4,00% octobre 2009	25/10/2009	FR0000188864	3 265 000 000	1	3 265,0
CRH 4,00% janvier 2010	26/01/2010	FR0010568956	1 250 000 000	1	1 250,0
CRH 5,75% avril 2010	25/04/2010	FR0000186561	1 900 500 000	1	1 900,5
CRH 4,375% octobre 2010	11/10/2010	FR0010526996	2 850 000 000	1	2 850,0
CRH 4% novembre 2010	16/11/2010	FR0010687376	15 000	100 000	1 500,0
CRH 4,20% avril 2011	25/04/2011	FR0000186249	3 506 131	1 000	3 506,1
CRH 3,75% juin 2011	24/06/2011	FR0010591560	1 600 000 000	1	1 600,0
CRH 5,00% octobre 2013	25/10/2013	FR0000488702	3 370 000 000	1	3 370,0
CRH 4,25% octobre 2014	25/10/2014	FR0010018275	2 910 000 000	1	2 910,0
CRH 4,10% octobre 2015	25/10/2015	FR0010134379	4 970 000 000	1	4 970,0
CRH 3,75% décembre 2016	12/12/2016	FR0010697292	15 000	100 000	1 500,0
CRH 3,50% avril 2017	25/04/2017	FR0010261495	4 870 000 000	1	4 870,0
CRH 4,50% octobre 2017	25/10/2017	FR0010591578	1 665 000 000	1	1 665,0
CRH 4,00% avril 2018	25/04/2018	FR0010345181	4 040 000 000	1	4 040,0
CRH 5,00% avril 2019	08/04/2019	FR0010744904	1 550 000 000	1	1 550,0
Total					40 746,6

CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS

5.2. REFINANCEMENTS

Évolution du montant des prêts accordés et des encours éligibles aux refinancements de la CRH, situation des refinancements des crédits à l'habitat et conjoncture immobilière en France

5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des prêts accordés par la CRH en 2009 et au cours des trois derniers exercices.

En milliards d'€	2006	2007	2008	2009 *
Montant des prêts accordés	7,7	8,3	7,4	2,9

* Chiffre arrêté au 6 juillet 2009.

5.2.2. Évolution des encours de prêts

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des encours de prêts de la CRH depuis le 31 décembre 2006.

Établissements de crédit emprunteurs	En millions d'€				
	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 06/07/09	Au 06/07/09 (en %)
Crédit Agricole SA	6 811	9 353	10 881	11 546	28,4
Banque Fédérative du Crédit Mutuel*	5 200	5 873	6 422	6 972	17,1
Crédit Lyonnais	4 655	4 655	4 350	4 350	10,7
Société Générale	1 144	3 376	4 175	4 696	11,5
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	3 029	3 965	4 152	4 601	11,3
BNP Paribas	1 907	2 727	3 313	3 624	8,9
Crédit Mutuel Arkéa	1 305	1 588	1 980	2 135	5,2
Banque Fédérale des Banques Populaires	825	1 329	1 705	1 808	4,4
Crédit du Nord	384	584	600	725	1,8
GE Money Bank	10	40	99	109	0,3
Banque Patrimoine et Immobilier	260	260	80	80	0,2
Autres emprunteurs	132	237	100	100	0,2
Ensemble des emprunteurs	25 662	33 987	37 857	40 746	100,0

* À la demande de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au cours de l'exercice 2007, les prêts accordés par la CRH au Crédit Industriel et Commercial ont été regroupés avec ceux accordés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Les montants concernés au 31/12/2006 ont été retraités.

5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France

Le tableau ci-après reprend quelques chiffres globaux :

Situation au 31 décembre 2008

En milliards d'€

Emploi des Établissements de crédit		Ressources des Établissements de crédit	
Crédits à l'habitat aux ménages	700,8	Ressources réglementées <i>(hors livrets A et bleus)</i>	530,4
		Obligations foncières de la COFF	80,0
		Obligations foncières de CIF Euromortgage	18,4
		Obligations hypothécaires de la CRH	37,9
		Autres <i>covered bonds</i>	63,1
Autres emplois	6 998,0	Autres ressources	6 969,0
		- dont fonds propres 577,8	
		- dont dépôts non réglementés 656,7	
Total emplois	7 698,8	Total ressources	7 698,8

Sources : Rapport Annuel 2008 de la Commission Bancaire, statistiques monétaires trimestrielles de la Banque de France et publications COFF et CIF Euromortgage

De manière générale, il est naturellement difficile de faire correspondre des ressources déterminées à tel ou tel type d'emploi.

Il doit cependant être observé :

- que les ressources réglementées des banques financent largement leurs crédits à l'habitat,
- que les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier (COFF) refinancent des crédits au Logement accordés en France mais aussi des crédits hypothécaires à des entreprises industrielles et commerciales, des crédits au secteur public et aux collectivités territoriales, et, ce qui est aussi le cas des obligations de CIF Euromortgage, des parts de fonds communs de créances et des Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) étrangers, alors que la CRH ne refinance que des crédits acquéreurs au logement accordés en France,
- que les opérations de titrisation non reprises explicitement dans ce tableau et d'un montant global modeste en France sont représentées principalement dans les opérations de CIF Euromortgage et de la COFF ci-dessus.

CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1.0. Présidents d'honneur

- Monsieur Georges PLESCOFF (†)
- Monsieur Claude PIERRE-BROSSOLETTE

9.1.1. Conseil d'administration

- | | |
|---|--------------------------------|
| <p>- Monsieur Henry RAYMOND
Nomination le 13 mars 2007
Première nomination en qualité d'administrateur
le 13/03/2007 pour 6 ans.</p> | Président
Directeur Général |
| <p>- Banque Fédérale des Banques Populaires
représentée par Monsieur Patrick MENU
Directeur du Département Finances
Le Ponant de Paris - 5 rue Leblanc - 75015 PARIS
Première nomination de la Caisse Centrale des Banques Populaires
le 21/10/1985, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.</p> | Administrateur |
| <p>- Banque Fédérative du Crédit Mutuel
représentée par Monsieur Jean-François TAURAND
Responsable de la Gestion de Bilan
6 avenue de Provence - 75009 PARIS
Première nomination par cooptation de la Compagnie Financière
de CIC et de l'UE par le conseil d'administration réuni le
17/10/1995, confirmée le 27/02/1996 pour le CIC
Mandat confirmé le 04/03/2008 pour 5 ans soit la durée restante
du mandat de CIC démissionnaire.</p> | Administrateur |
| <p>- BNP Paribas
représentée par Madame Valérie BRUNERIE
Responsable du <i>Funding</i> du Groupe
6 avenue de Provence – 75009 PARIS
Première nomination de la Banque Nationale de Paris
le 21/10/1985, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.</p> | Administrateur |
| <p>- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
représentée par Madame Sophie OLIVIER
Responsable du Marché des Particuliers
88/90 rue Cardinet - 75017 PARIS
Première nomination le 10/04/1990,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.</p> | Administrateur |
| <p>- Crédit Agricole SA
représenté par Madame Nadine FEDON
Responsable du Refinancement Groupe
91/93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS
Première nomination de la Caisse Nationale de Crédit Agricole
le 12/05/1987, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.</p> | Administrateur |

- **Crédit Lyonnais** Administrateur
représenté par Monsieur Christian LARRICQ-FOURCADE
Responsable de Gestion de Bilan
19 boulevard des Italiens - 75002 PARIS
Première nomination le 19/04/1988,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.
- **GE Money Bank** Administrateur
représenté par Monsieur François KLIBER
Directeur des Financements Immobiliers
Tour Europlaza - La Défense 4
20 avenue André Prothin - 92063 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Première nomination de la BFIM Sovac le 21/10/1985,
mandat renouvelé pour 6 ans le 13/03/2007.
- **Société Générale** Administrateur
représentée par Madame Agathe ZINZINDOHOUE
Responsable du *Funding* du Groupe
17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Première nomination le 21/10/1985,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

9.1.2. Direction

- Monsieur Henry RAYMOND Président Directeur Général
élysant domicile au siège de la société.
- Monsieur Alain CHÉNEAU Secrétaire Général
élysant domicile au siège de la société.

9.1.3. Comité des rémunérations

- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Madame Sophie OLIVIER
- Crédit Agricole SA
Madame Nadine FEDON
- Société Générale
Madame Agathe ZINZINDOHOUE

CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2009

Groupes d'actionnaires	Nombre d'actions	Soit en %	Nombre de droits de vote	Soit en %
Crédit Agricole	5 274 748	40,23	2 124	29,12
Crédit Mutuel	4 347 281	33,16	2 603	35,68
Société Générale	1 653 546	12,61	1 168	16,01
BNP Paribas	1 147 350	8,75	875	11,99
Banques Populaires	590 453	4,50	450	6,17
Autres actionnaires	96 622	0,75	75	1,03
Total	13 110 000	100,00	7 295	100,00

**CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE
PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE
L'ÉMETTEUR**

11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

BILAN

En milliers d'€

ACTIF	30/06/09	30/06/08	31/12/08
CAISSE, BANQUES CENTRALES	1	2	1
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	157 449	234 381	215 674
- Comptes à vue	74 803	133 343	144 790
- Comptes à terme	82 365	100 126	70 193
- Intérêts courus	281	912	691
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	41 339 142	34 938 463	38 309 563
- Certificats de dépôts	210 000	85 000	135 000
- Billets de mobilisation	40 346 036	34 203 439	37 540 638
- Intérêts courus	783106	650 024	633 925
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4	4	4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22	26	21
- Mobilier de bureau	1	1	1
- Agencements	3	4	4
- Matériel divers	12	7	5
- Matériel bureautique	6	14	11
AUTRES ACTIFS	643	729	102
COMPTES DE RÉGULARISATION	187	177	103
TOTAL	41 497 448	35 173 782	38 525 468

BILAN

En milliers d'€

PASSIF	30/06/09	30/06/08	31/12/08
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	41 128 536	34 852 705	38 171 557
- Emprunts obligataires	40 346 036	34 203 439	37 540 638
- Intérêts courus	782 500	649 266	630 919
AUTRES PASSIFS	227	120	577
COMPTES DE RÉGULARISATION	316	1 283	235
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	125	69	125
DETTES SUBORDONNÉES	157 972	139 415	170 821
- Emprunts subordonnés	156 627	136 246	164 722
- Intérêts courus	1 345	3 169	6 099
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	2 526	2 226	2 526
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	207 746	177 964	179 627
- Capital souscrit	199 928	169 641	169 641
- Prime d'émission	4 415	3 306	3 306
- Réserve légale	3 000	2 810	2 810
- Report à nouveau	9	89	89
- Résultat de l'exercice	394	2 118	3 781
TOTAL	41 497 448	35 173 782	38 525 468

HORS BILAN

En milliers d'€

ENGAGEMENTS REÇUS	30/06/09	30/06/08	31/12/08
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 032 332	1 725 332	1 892 832
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	80 702	156 280	159 796

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'€

	30/06/09	30/06/08	31/12/08
+ Intérêts et produits assimilés	849 722	790 067	1 572 479
- sur opérations avec les établissements de crédit			
. comptes à vue	511	3 202	5 836
. comptes et prêts à terme	699	2 394	4 271
. titres reçus en pension livrée	0	2 797	2 797
- sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. produits courus sur certificats de dépôts	1 697	1 747	3 995
. produits courus sur billets de mobilisation	846 815	779 927	1 555 580
- Intérêts et charges assimilées	-848 160	-785 893	-1 564 476
- sur opérations avec les établissements de crédit			
. emprunts subordonnés	-1 345	-3 169	-6 099
. intérêts des avances du § 5.3 du règlement intérieur	0	-2 797	-2 797
- sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. coupons courus	-846 815	-779 927	-1 555 580
- Commissions (charges)	-1	-2	-3
PRODUIT NET BANCAIRE	1 561	4 172	8 000
- Charges générales d'exploitation	-965	-951	-1 923
- Frais de personnel	-584	-538	-1 111
- Autres frais administratifs			
. impôts et taxes	-84	-129	-253
. services extérieurs	-297	-284	-559
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-7	-9	-17
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	589	3 212	6 060
+/- Coût du risque	0	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	589	3 212	6 060
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	588	3 212	6 060
+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
- Impôt sur les sociétés	-194	-1 094	-1 979
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	-300
RÉSULTAT NET	394	2 118	3 781

ANNEXE

PRÉSENTATION DES COMPTES PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 1 - Présentation des comptes

Les comptes de la CRH ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions réglementaires applicables aux entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière en France.

Les états financiers de synthèse au 30 juin 2009 ont été établis conformément au règlement n° 00-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

NOTE 2 - Principes comptables et méthode d'évaluation

A - Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés dans un compte "Dettes représentées par un titre" pour leur prix d'émission. Lorsque le prix d'émission est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

L'amortissement actuariel est un amortissement non linéaire calculé sur la base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux d'actualisation qui permet de rendre égale la valeur comptable de l'instrument financier et la somme actualisée des flux de trésorerie qu'il engendrera jusqu'à son échéance.

Une annuité d'amortissement actuariel est égale à la différence entre le flux de la période calculé au taux nominal et le flux actuariel calculé en appliquant le TIE au prix amorti actuariel obtenu à l'issue de la précédente période de calcul.

À chaque emprunt obligataire émis sont rattachés des frais spécifiques. Parmi eux, sont distingués ceux générés par chaque émission nouvelle (commissions d'émission, redevance AMF, frais d'admission à la cote, frais de publicité) et ceux relatifs à la gestion de l'encours obligataire (service financier, service des titres, abonnement annuel de cotation à NYSE EURONEXT).

Quelle que soit leur nature, ces frais sont pris en charge par les emprunteurs. Les premiers leur sont imputés au prorata de la part prise dans l'émission nouvelle et réglés sans délai. Les autres, payés annuellement, sont ventilés en fonction de leur part dans chaque gisement obligataire.

B - Opérations sur titres

La dénomination «Opérations sur titres» s'applique aux valeurs mobilières, aux bons du Trésor et autres titres de créances négociables, aux instruments du marché interbancaire et, d'une manière générale, à toutes les créances représentées par un titre négociable sur un marché.

Les titres sont classés dans les comptes annuels en fonction de la nature des revenus, fixes ou variables, alors que la classification comptable se fonde sur l'intention qui a présidé à leur acquisition ou à leur reclassement.

Le portefeuille titres détenu par la CRH est composé pour l'essentiel, de titres à revenu fixe : les billets de mobilisation souscrits par ses actionnaires. Accessoirement, la CRH peut détenir des certificats de dépôts correspondant à des opérations de placement de trésorerie pour de courtes durées.

Les billets de mobilisation sont comptabilisés en titres d'investissement. En effet, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ils sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et font l'objet d'un financement adossé et affecté (les emprunts obligataires). L'équivalence en durée et en taux est totale. De ce fait, les billets sont enregistrés à l'actif pour leur prix d'acquisition. Ce prix est égal au prix d'émission des obligations correspondantes inscrites au passif.

Lorsque le prix d'acquisition est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle, rigoureusement dans les mêmes conditions que pour les emprunts obligataires.

Les cessions de titres d'investissement¹ concernent uniquement des remboursements anticipés de billets de mobilisation, par livraison des obligations connexes par les actionnaires concernés ou par le rachat des obligations connexes par la CRH dans le cadre d'une offre publique d'échange. Dans le cas d'une offre publique d'échange, en contrepartie de ces cessions, la CRH acquiert de nouveaux billets de mobilisation adossés aux obligations connexes émises lors de l'offre publique d'échange. La CRH n'a pas procédé à de telles opérations au cours des trois dernières années.

Ces cessions sont sans incidence sur les résultats de la CRH.

Les certificats de dépôts sont comptabilisés en titres de placement.

C - Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ces fonds sont dotés, à la discrétion des dirigeants, au moyen d'une provision réglementée pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de prêts de la CRH.

Ils peuvent être repris pour couvrir la concrétisation de ces risques au cours d'un exercice.

D - Participations et autres titres détenus à long terme

La CRH en tant qu'établissement de crédit adhère à la garantie des dépôts prévue par l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier. Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n° 2007-01), le certificat d'association au fonds de garantie des dépôts est comptabilisé en participations et autres titres détenus à long terme.

E - Immobilisations

Dans le cadre des dispositions comptables en matière d'immobilisations (règlements n°s 2002-10 et 2003-12 du Comité de la Réglementation Comptable), les immobilisations figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les plans d'amortissement sont calculés à partir des taux admis par l'administration fiscale.

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels qui sont amortis linéairement sur 12 mois.

¹ Il n'y a eu de cession de titres d'investissement ni au cours du premier semestre 2009 ni au cours de l'année 2008.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue de leur utilisation :

- mobilier de bureau	10 ans	mode linéaire
- aménagements, installation	5 ans	mode linéaire
- matériel de bureau	5 à 10 ans	mode linéaire et dégressif fiscal
- matériel informatique	3 ans	mode dégressif fiscal

F – Indemnités de départ à la retraite

Les pensions de retraite perçues par les salariés de la CRH à l'issue de leur vie professionnelle sont servies par la Sécurité Sociale et pour la part complémentaire, par des organismes tiers qui opèrent la répartition des cotisations.

La part patronale de ces cotisations est comptabilisée en charges au fur et à mesure de leur appel, dans chaque exercice concerné. En outre, la CRH verse aux salariés partant à la retraite, une indemnité de fin de carrière dont le montant est fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

Le montant de l'engagement de la CRH est réactualisé à chaque fin d'exercice.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 3- Les billets de mobilisation et les emprunts obligataires

Les billets de mobilisation représentent les titres de créances de la CRH correspondant à ses opérations de prêts. Les emprunts obligataires correspondent à ses opérations d'emprunts.

Le regroupement tant à l'actif qu'au passif des différents postes du bilan concernant ces opérations, permet de constater leur parfait adossement et l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30/06/09		Au 30/06/08		Au 31/12/08	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES						
- obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation (*)	40 346 036		34 203 439		37 540 638	
. intérêts courus non-échus sur les billets de mobilisation	782 500		649 266		630 919	
- dettes représentées par un titre						
. emprunts obligataires (*)		40 346 036		34 203 439		37 540 638
. intérêts courus non échus sur les emprunts obligataires		782 500		649 266		630 919
TOTAL	41 128 536	41 128 536	34 852 705	34 852 705	38 171 557	38 171 557

(*) montants en valeur nominale :

En milliers d'€

	Au 30/06/09		Au 30/06/08		Au 31/12/08	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES						
- obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation	40 646 631		34 506 631		37 856 631	
- dettes représentées par un titre						
. emprunts obligataires		40 646 631		34 506 631		37 856 631
TOTAL	40 646 631	40 646 631	34 506 631	34 506 631	37 856 631	37 856 631

NOTE 4 - Ventilation des créances et des dettes selon leur durée restant à courir

En milliers d'€

CRÉANCES	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Établissements de crédit dépôts à terme			
- moins de trois mois	48 554	96 315	66 382
- de trois mois à un an	33 811	3 811	3 811
TOTAL	82 365	100 126	70 193
Certificat de dépôts			
- moins de trois mois	25 000	0	50 000
- de trois mois à un an	185 000	85 000	85 000
TOTAL	210 000	85 000	135 000
Billets de mobilisation			
- de trois mois à un an	6 410 059	0	3 261 418
- de un an à cinq ans	12 800 415	14 129 925	15 642 783
- plus de cinq ans	21 135 562	20 073 514	18 636 437
TOTAL	40 346 036	34 203 439	37 540 638

En milliers d'€

DETTES	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Emprunts obligataires			
- de trois mois à un an	6 410 059	0	3 261 418
- de un an à cinq ans	12 800 415	14 129 925	15 642 783
- plus de cinq ans	21 135 562	20 073 514	18 636 437
TOTAL	40 346 036	34 203 439	37 540 638

NOTE 5 - Autres actifs, autres passifs, comptes de régularisation

En milliers d'€

ACTIF	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Débiteurs divers	643	729	102
État – impôt sur les sociétés	504	643	0
Frais avancés pour le compte des emprunteurs	96	44	60
Dépôts de garantie auprès du Fonds de Garantie des Dépôts	16	15	16
Autres dépôts de garantie et divers	27	27	26
Autres charges payées d'avance	187	177	103
TOTAL	830	906	205

En milliers d'€

PASSIF	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Créditeurs divers	227	120	577
État – impôt sur les sociétés	0	0	408
État – TVA à reverser	0	0	2
Organismes sociaux et taxe sur les salaires	137	111	108
Divers créditeurs	90	9	59
Charges à payer	316	1 283	235
Personnel et charges connexes	67	90	127
Impôt sur les sociétés estimé au 30/06	192	1 093	0
Autres charges à payer	57	100	108
TOTAL	543	1 403	812

NOTE 6 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'€

	Solde au 30/06/08	+Dotations -Reprises	Solde au 31/12/08	+Dotations -Reprises	Solde au 30/06/09
Provision pour indemnités de départ en retraite (note 16)	69	56	125	0	125

NOTE 7 - Fonds propres et fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'€

	Solde au 30/06/08	+Augmentation -Diminution	Solde au 31/12/08	+Augmentation -Diminution	Solde au 30/06/09
Capital souscrit	169 641	0	169 641	30 287	199 928
Prime d'émission	3 306	0	3 306	1 109	4 415
Réserve légale	2 810	0	2 810	190	3 000
Report à nouveau	89	0	89	-80	9
Fonds pour risques bancaires généraux	2 226	300	2 526	0	2 526
TOTAL	178 072	300	178 372	31 506	209 878

Les fonds propres ont été renforcés au cours du mois d'avril 2009 par l'émission de 1 986 000 actions nouvelles, d'un montant nominal unitaire de 15,25 euros majoré d'une prime d'émission de 0,56 euro intégralement souscrites par un prélèvement à due concurrence sur l'encours des emprunts subordonnés (note 8).

Le nouveau montant du capital s'établit à 199 927 500 euros en augmentation de 30 286 500 euros. Le poste prime d'émission s'établit à 4 415 197,05 euros en augmentation de 1 108 842,51 euros après déduction de 3 317,49 euros correspondant aux frais de l'augmentation de capital nets d'impôt.

L'évolution des autres postes résulte :

- de la dotation aux fonds pour risques bancaires généraux de l'exercice 2008,
- de l'affectation du résultat de l'exercice 2008.

Le capital de la CRH est entièrement souscrit. La valeur nominale de l'action est de 15,25 euros. Le nombre total d'actions émises s'établit à 13 110 000.

NOTE 8 - Les emprunts subordonnés

Conformément aux statuts, les actionnaires sont tenus d'apporter à la société les fonds propres nécessaires au respect de la réglementation bancaire.

Dans le calcul du ratio de solvabilité, les fonds propres sont constitués des fonds propres de base (note 7) et des fonds propres complémentaires que sont les emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires au prorata de leurs encours.

Le cas échéant, ces emprunts subordonnés doivent permettre à la CRH de faire face à la survenance de pertes et de poursuivre alors son activité dans le respect de la réglementation bancaire.

Leur remboursement doit s'effectuer au fur et à mesure de l'amortissement des risques correspondants, dans la mesure où il ne remet pas en cause le respect des ratios prudentiels. En cas de liquidation de la CRH, il n'interviendrait qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers.

Leur rémunération se compose d'une partie fixe et d'une partie variable dont le montant est fonction des résultats de l'exercice écoulé. Cette rémunération n'est versée que dans la mesure où les résultats de l'exercice restent positifs après son imputation.

Compte tenu de ces dispositions, les fonds provenant de ces emprunts sont admis par la Commission Bancaire dans la catégorie des fonds propres complémentaires, définie à l'article 4 c du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le tableau ci-dessous retrace les variations globales des emprunts subordonnés depuis le 30 juin 2008 :

En milliers d'€	
Libellé	Montant
Situation au 30 juin 2008	136 246
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	28 476
Situation au 31 décembre 2008	164 722
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	23 715
Diminution	
- incorporation aux fonds propres de base	-31 399
- remboursements consécutifs à l'affectation du résultat 2008	-111
- remboursements consécutifs à la dotation 2008 au fonds pour risques bancaires généraux	-300
Situation au 30 juin 2009	156 627

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

NOTE 9 - Engagements de financement reçus d'établissements de crédit

Conformément aux statuts, les établissements de crédit actionnaires sont tenus de fournir à la CRH les avances de trésorerie nécessaires à son fonctionnement dans la limite de 5% de l'encours. Les dispositions du règlement intérieur, approuvé le 27 février 1996 par l'assemblée générale des actionnaires, formalisent cet engagement.

Au 30 juin 2009, le montant de l'engagement reçu s'élève à 2 032 331 550 euros.

NOTE 10 - Engagements de garanties reçus d'établissements de crédit

Certains billets de mobilisation détenus par la CRH ont reçu l'aval d'un établissement de crédit tant en capital qu'en intérêts.

En milliers d'€

	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Montant en capital (valeur nominale)	80 000	155 000	155 000
Intérêts courus non échus	702	1 280	4 796
TOTAL	80 702	156 280	159 796

NOTE 11 - Autres garanties reçues

Chaque billet de mobilisation est garanti en capital et intérêts par le nantissement d'un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au Logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente, soit par un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation dont relève l'établissement de crédit émetteur du billet.

Au 30 juin 2009, le montant estimé du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 60,2 milliards d'euros.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 12 - Produits et charges d'exploitation bancaire

A - Analyse du résultat des opérations de prêts et d'emprunts

Il est rappelé que la CRH prête dans les mêmes conditions de taux et de durée les capitaux qu'elle emprunte sur le marché financier. Elle ne prélève donc pas de marge sur ses opérations.

Pour faciliter l'analyse de ses résultats, il convient donc de regrouper les produits et les charges concernant les opérations de prêts et d'emprunts afin d'observer l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30/06/09		Au 30/06/08		Au 31/12/08	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts						
Sur emprunts obligataires	846 815		779 927		1 555 580	
Sur billets de mobilisation		846 815		779 927		1 555 580
TOTAL	846 815	846 815	779 927	779 927	1 555 580	1 555 580

Ces flux n'ont aucune incidence sur les résultats de la CRH.

B - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Pour le premier semestre 2009, les autres produits sont uniquement composés des intérêts des placements des fonds propres sur le marché monétaire en dépôts à vue, en dépôts à terme d'une durée inférieure à 18 mois ou en certificats de dépôts de maturité inférieure ou égale à un an. Leur évolution d'un exercice à l'autre dépend étroitement du niveau moyen des taux sur ce marché. Ainsi ces produits représentent un taux de rendement de 1,65% de l'encours moyen des capitaux placés au cours du premier semestre 2009 (4,28% pour le premier semestre 2008, 4,19% pour l'année entière 2008).

En 2008, les autres produits comprenaient également les intérêts des opérations de placement, dans le cadre de prises en pension livrée, des avances appelées par la CRH auprès des actionnaires selon les dispositions du § 5.3. du règlement intérieur visant à sécuriser les échéances de remboursement des obligations.

La rémunération de ces avances figure dans les charges d'exploitation bancaire au côté des intérêts servis aux actionnaires en rémunération des emprunts subordonnés contractés par la CRH.

Pour ces derniers, conformément aux dispositions du contrat, cette rémunération se décompose en deux fractions :

. une rémunération fixe calculée chaque trimestre au taux moyen trimestriel du marché interbancaire au jour le jour réduit de 5%, sans toutefois pouvoir être inférieure à 1% ; celle-ci s'élève à 826 513,04 euros au 30 juin 2009 (752 725,60 euros au 30 juin 2008, 1 479 803,08 euros au 31 décembre 2008),

. une rémunération variable dont le montant fixé par le conseil d'administration en fonction des résultats de l'exercice écoulé s'élève à 518 552 euros au 30 juin 2009 (2 416 125,73 euros au 30 juin 2008, 4 618 926,37 euros au 31 décembre 2008).

Le taux moyen de rémunération des emprunts subordonnés s'établit ainsi à 1,65% au cours du premier semestre 2009. Il s'agit d'un taux estimé. Ce même taux était estimé à 4,28% pour le premier semestre 2008 pour s'établir définitivement à 4,19% pour l'année entière 2008.

En milliers d'€

	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Intérêts sur opérations de trésorerie	1 210	5 596	10 107
Produits courus sur certificats de dépôts	1 697	1 747	3 995
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0	2 797	2 797
A - Total des autres produits d'exploitation bancaire	2 907	10 140	16 899
Rémunération des emprunts subordonnés	1 345	3 169	6 099
Intérêts des avances du 5.3. du règlement intérieur	0	2 797	2 797
Divers intérêts et charges	0	1	2
Commissions sur opérations sur titres	1	1	1
B - Total des autres charges d'exploitation bancaire	1 346	5 968	8 899
PRODUIT NET BANCAIRE	1 561	4 172	8 000

NOTE 13 - Autres charges ordinaires

Les frais de gestion de la CRH s'élèvent globalement, après dotations aux amortissements, à 1 million d'euros au 30 juin 2009 (1 million d'euros au 30 juin 2008 et 1,94 million d'euros au 31 décembre 2008).

Rapportés à l'encours moyen des prêts accordés aux actionnaires, ils représentent un taux de charge annuel de 0,005% au 30 juin 2009 (0,0054% au 30 juin 2008, 0,0055% au 31 décembre 2008).

Le détail des principaux postes est le suivant :

En milliers d'€

	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Traitements et salaires	375	340	663
Charges de retraite (1)	39	36	127
Autres charges sociales	123	117	232
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	47	45	89
Total des frais de personnel	584	538	1 111
Impôts et taxes	84	129	253
Locations	79	70	143
Autres services extérieurs et frais divers de gestion	218	214	416
Total des autres frais administratifs	297	284	559
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	0	2	3
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	7	7	14
Total des dotations aux amortissements	7	9	17

(1) y compris la dotation pour indemnités de départ en retraite de 56 000 euros au 31 décembre 2008.

NOTE 14 - Impôt sur les sociétés

L'impôt estimé au titre des résultats intermédiaires au 30 juin 2009 s'élève à 192 066 euros et porte uniquement sur des opérations ordinaires.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 - Effectifs

L'effectif moyen du personnel est de huit salariés sur les six premiers mois de l'exercice.

NOTE 16 - Provision pour indemnités de départ en retraite

Le montant de la provision constituée en couverture des indemnités de départ en retraite prévues par la loi, qui s'élève à 125 000 euros, couvre l'intégralité de l'engagement de la CRH évalué au 31 décembre 2008. Son montant sera réactualisé au 31 décembre 2009.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE			
en milliers d'€	Au 30/06/09	Au 30/06/08	Au 31/12/08
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net avant impôts	586	3 210	5 759
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotations nettes aux amortissements	7	9	17
Dotations nettes aux provisions	0	0	356
Autres éléments non monétaires	-2 139	-1 563	-541
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-2 132	-1 554	-168
Variations des opérations avec les établissements de crédit :			
Augmentation des dépôts à terme	-534 436	-279 769	-423 559
Dépôts à terme arrivés à échéance	447 265	277 954	401 677
Variations des actifs et passifs non financiers :			
Autres actifs	-37	57	42
Autres passifs	-353	-269	-219
Impôts versés	-504	-642	-1 570
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-88 065	-2 669	-23 629
Flux net de trésorerie absorbée par l'activité opérationnelle (A)	-89 611	-1 013	-18 038
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-8	-3	-6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières	0	0	0
Trésorerie nette absorbée par les opérations d'investissement (B)	-8	-3	-6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			
Produit d'émission d'emprunts obligataires	2 809 300	4 030 458	7 345 682
Remboursement d'emprunts obligataires	0	-3 530 847	-3 530 847
Acquisition de titres d'investissement (billets de mobilisation)	-2 809 300	-4 030 458	-7 345 682
Titres d'investissement arrivés à échéance	0	3 530 847	3 530 847
Produit d'émission d'emprunts subordonnés	29 763	46 928	75 403
Remboursement d'emprunts subordonnés	-6 460	-42 293	-42 293
Dividendes versés	-3 671	-2 355	-2 355
Trésorerie nette générée par les opérations de financement (C)	19 632	2 280	30 755
Effet des fluctuations des taux de change (D)	0	0	0
Variation nette de la trésorerie (A + B + C + D)	-69 987	1 264	12 711
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	144 791	132 081	132 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	74 804	133 345	144 791
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-69 987	1 264	12 711

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la CRH, de niveau comparable dans le référentiel «Bâle I» et «Bâle II», s'établit à 8,67% au 30 juin 2009. Il était de 8,76% au 30 juin 2008 et de 8,73% au 31 décembre 2008. Le calcul du ratio "Bâle II" est effectué en utilisant la méthode standard pour le risque de crédit et l'approche de base pour le risque opérationnel.

11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières datées du 30 juin 2009 sont les dernières à avoir été vérifiées.

11.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

La CRH n'a pas publié d'informations trimestrielles ou semestrielles depuis la date des états financiers au 30 juin 2009.

11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir une incidence significative non reflétée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2009 sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la CRH.

A la date de dépôt du présent document, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la CRH n'est en cours.

11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir une incidence significative non reflétée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2009 sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la CRH.

CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les prospectus, les documents de référence (qui contiennent les statuts) et leurs actualisations peuvent être consultés sur le site internet de la CRH :

<http://www.crh-bonds.com>

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement et sans engagement en les demandant à la CRH,

par téléphone au 33 (0)1 42 89 49 10

par télécopie au 33 (0)1 42 89 29 67

par courriel adressé à crh@crh-bonds.com

ou par courrier à l'adresse suivante :

**CRH
Caisse de Refinancement de l'Habitat
35 rue La Boétie
75008 PARIS**

L'acte constitutif de la société peut être consulté en version papier au siège social de la société.